



TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 10-03-26

ID : 011-211103924-20260309-2026_11-DE

COMMUNE DE TOURNISSAN
Extrait du registre des délibérations
N° 2026_11

L'an deux mille vingt et six, le lundi neuf mars, le conseil municipal de Tournissan régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle du conseil sous la présidence de Madame Marilyse Rivière, Maire.

Présents : Marilyse Rivière, Marie-Claude Mendoza, Liliane Guilhaumou, Marine Gambéroni, Sébastien Mazuque, Sylvia Capdevila, Jean-Bernard Arnaud,

Absents avec procuration : Sandrine Ternois-Devalcourt à Sébastien Mazuque, Richard Bozec à Sylvia Capdevila

Absent excusés : Steeve Chouanet,

Heure début du conseil : 18H30.

Membres du bureau : 11

Présents : 7 - Absents : 4

Heure fin du conseil : 20h15.

votants : 9

Secrétaire de séance : M-Claude Mendoza

Autorisation de signature d'une convention de servitude avec RTE pour le surplomb de la parcelle C 188 par les conducteurs aériens

Madame la Maire,

- **RAPPELLE** au conseil que RTE (Réseau de Transport Électrique) doit construire un poste e

-**PRÉCISE** que pour mener à bien ces projets, il convient de délibérer pour l'autoriser à signer ces protocoles au nom du conseil municipal et de la commune qu'elle représente.

Le conseil Après avoir délibéré par 6 voix Pour, 0 Contre et 0 abs

-**OUI** La demande de Mme la Maire, par 6 voix pour

-**DÉCIDE** D'autoriser Madame la maire, à signer la convention de servitude qui permettra le passage en surplomb des conducteurs aériens sur la parcelle C 188. et qui définit les clauses d'indemnisation.

D'autoriser la Maire à signer tout autre document afférent à cette autorisation.

-**AINSI** Fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus

Secrétaire de séance
Marie-Claude Mendoza

Maire
Marilyse Rivière